



Nombre de conseillers	
• En exercice	7
• Présents	5
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0

République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : lundi 1^{er} juin 2026

Date d'affichage : lundi 08 juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Marie Claude PETITJEAN et Marie-Line TRONCHE.

Messieurs Denis DAUTREY, Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY.

Procuration :

Madame Christelle PETITJEAN a donné procuration à Madame Marie Claude PETITJEAN.

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ZIELONY.

Délibération N°35/2026 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose au Conseil municipal de verser les subventions aux associations suivantes au titre de l'année 2026.

- ADAVIE EPINAL	50 €
- ADMR XERTIGNY	50 €
- DONNEURS DE SANG BAINS LES BAINS ET ENVIRON	50 €
- AMICALE JEUNES SAPEURS POMPIERS LA VÔGE	50 €
- ASS MAUSOLEE D'AMBIERVILLERS	50 €
- ASS OCCE 88 (Coopérative scolaire Fontenoy le Château)	100 €
- MEMOIRE DU MAQUIS DE GRANDRUPT	100 €
- Comité des fêtes de Montmotier	1 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** les subventions susnommées. Monsieur Bruno JOLLY n'a pas pris part aux délibérés et au vote.



Jean-Pierre POIROT
2026.06.08 15:58:01 +0200
Ref:11159470-16832669-1-D
Signature numérique
le Maire